

Quelles aides ? : Une subvention de **15 à 30 % du montant HT des travaux** (dépenses subventionnables plafonnées à 5000 € pour l'assainissement autonome et 2000 € pour le raccordement au réseau collectif)

VOTRE CONTACT :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – Service Ressources Naturelles
9 avenue Charles de Gaulle – BP 302 - 23 006 GUERET CEDEX

spanc@agglo-grandgueret.fr et service.eaux@agglo-grandgueret.fr

05 55 41 04 48



5. L'OPÉRATION PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU CENTRE-VILLE DE GUÉRET (OPAH-RU) :

Pilote : Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Pour qui ? : Propriétaires occupants, bailleurs, investisseurs

Quels travaux :

- réhabilitation globale de logements vacants et dégradés
- ravalement des façades
- rénovation énergétique des logements
- travaux favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées



De multiples aides selon les projets : Anah, Agglo du Grand Guéret, Ville de Guéret, Action Logement, Conseil Départemental de la Creuse, Procivis Nouvelle-Aquitaine, Fondation Abbé Pierre, Fondation du Patrimoine...

VOTRE CONTACT :

SOLIHA Limousin

07 49 56 51 42

happy-opah-grandgueret@solihha.fr

